



**ELABORATION
DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

**BILAN DE LA CONCERTATION
(9 juillet 2019)**



WWW.CC-SUDARTOIS.FR

SOMMAIRE

PREAMBULE 4

CONTEXTE REGLEMENTAIRE 4

Contexte d'élaboration du PLUi 4

Cohérence aux documents supra-communaux 4

Mise en œuvre du PLUi en lieu et place des documents actuels 4

Mise en œuvre de la démarche d'élaboration du RLPi 4

LES OBJECTIFS DU PLUI 4

LES MODALITES DE CONCERTATION 5

Délibération du 11 juin 2015 5

LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 6

LES OUTILS DE COMMUNICATION 6

POUR LA MOBILISATION 6

Les affiches 6

Le magazine du Sud-Artois 7

Le site internet de la communauté de communes 7

Les lettres d'information 7

POUR L'INFORMATION 8

Les articles dans le magazine 8

Le site internet 8

Les expositions 9

Les lettres d'information 9

Les relations presse 10

Le support audiovisuel 10

Les diaporamas de présentation 10

LES ACTIONS DE CONCERTATION 11

Le registre « papier » de concertation 11

Les réunions publiques 11

Le forum citoyen 11

Les courriers 12

Les permanences 12

Les réunions d'acteurs spécifiques : les associations liées à l'économie locale 12

Les réunions d'acteurs spécifiques : les associations liées à l'environnement 12

LES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION	13
Les réunions publiques.....	13
Le forum citoyen.....	13
Les permanences	13
Les réunions d'acteurs spécifiques	13
Le registre de concertation	13
Les courriers	13
LA CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX	13
Les personnes publiques associées (PPA).....	13
Les élus locaux et communautaires	13

LE BILAN DES ACTIONS DE CONCERTATION PUBLIQUE 14

LES REGISTRES DE CONCERTATION	14
LES REUNIONS PUBLIQUES	14
LE FORUM CITOYEN	15
LES PERMANENCES	15

LES ANNEXES	16
Délibération d'élaboration du PLUi et des modalités de concertation du 11 juin 2015	16
Relevé des registres de concertation	16
Synthèses ou comptes rendus des principales actions de concertation.....	16
Revue de presse.....	16
Articles et dossiers de « Sud-Artois magazine »	16

PREAMBULE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Contexte d'élaboration du PLUi

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes du Sud-Artois (CCSA) est compétente en matière d'élaboration, modification ou suivi et révision des documents d'urbanisme.

Conformément aux lois dites Grenelle I et Grenelle II (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), la CCSA a l'obligation d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire de l'agglomération constituée de 58 communes.

Par délibération du 11 juin 2015, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le 1^{er} janvier 2017, 6 communes ont rejoint la collectivité, portant ainsi à 64, le nombre de communes couvertes par le futur PLUi.

Cohérence aux documents supra-communaux

La CCSA doit également prendre en compte les orientations et objectifs déclinés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arageois approuvé le 26 juin 2019.

Mise en œuvre du PLUi en lieu et place des documents actuels

Une fois le PLU intercommunal approuvé, ce dernier remplacera les documents d'urbanisme existants (PLU communaux, RNU, PLUi du canton de Bertincourt) et permettra aux communes de s'appuyer sur un outil d'aménagement propre et cohérent aux caractéristiques du territoire du Sud Artois.

Mise en œuvre de la démarche d'élaboration du RLPi

Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) a été prescrit le 26 septembre 2017. Dans les modalités de mise en œuvre de la démarche, il a été précisé que certaines actions de concertation feraient l'objet de mutualisation avec la démarche d'élaboration du PLUi.

LES OBJECTIFS DU PLUI

Le PLUi devra permettre de répondre aux objectifs poursuivis et exposés dans la délibération d'élaboration du PLUi et des modalités de concertation. La délibération est annexée au présent document.

LES MODALITES DE CONCERTATION

La concertation joue un rôle déterminant dans la consolidation du dossier d'enquête publique. Elle se doit de favoriser les échanges avec les publics ciblés et permettre d'associer la population à l'élaboration du document pendant toute la durée de la procédure.

Délibération du 11 juin 2015

Ainsi, les modalités de concertation dans le cadre du PLUi arrêtées par délibération du 11 juin 2015 prévoyaient :

Des moyens d'information :

- une page dédiée sur le site portail de l'intercommunalité et un renvoi depuis les sites communaux existants d'un lien permettant d'accéder sur cette page dédiée du site portail de l'intercommunalité,
- d'articles dans le bulletin communautaire entre la prescription et l'approbation du PLUi à chaque phase importante de la procédure (lancement, adoption PADD, arrêt projet du PLUi),
- un article dans un journal local avant l'approbation du PADD et au moment de l'arrêt projet du PLUi, soit deux articles dans les journaux locaux,
- une exposition publique des travaux réalisés après le débat sur le PADD et jusqu'à l'arrêt projet du PLUi au siège de l'intercommunalité et aux deux antennes de BERTINCOURT et CROISILLES,
- une information toutes boîtes.

Des moyens qui seront offerts au public pour formuler ses observations et engager le débat :

- mise en place d'un registre d'observations dans chaque Mairie et au siège de la Communauté de Communes,
- jusqu'à l'arrêt projet du PLUi, le public pourra envoyer ses remarques et observations par courrier postal adressé à Monsieur le Président de l'intercommunalité sous le timbre « Elaboration du PLUi » au siège 5 rue Neuve, BP 50002, 62452 BAPAUME Cedex,
- 4 permanences d'une demi-journée chacune seront tenues au siège de l'intercommunalité par un élu de la Commission Urbanisme dans la période de un mois précédant l'arrêt projet du PLUi,
- Entre la prescription et l'arrêt projet du PLUi, tenue d'au moins un atelier participatif dans la commune siège et dans les communes disposant d'une antenne de l'intercommunalité, à destination de la population, soit 3 ateliers participatifs au minimum,
- Entre la prescription et l'arrêt projet du PLUi, tenue de deux ateliers participatifs dans la commune siège à destination des acteurs du territoire (associations et acteurs socio-économiques) sur les thématiques suivantes : agriculture, économie et tourisme, cadre de vie et mobilité, environnement et paysage.

Le présent bilan fait état de l'ensemble des outils et actions proposées lors de la concertation, indique les chiffres de la participation et fait la synthèse des remarques et avis émis en fonction des grandes étapes d'élaboration du projet de PLUi de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LES OUTILS DE COMMUNICATION

La CCSA a souhaité aller au-delà de ces modalités en proposant un large dispositif de concertation.

Une identité graphique propre aux documents du PLUi, a été développée pour permettre d'identifier la démarche tout au long du processus d'élaboration.



POUR LA MOBILISATION

Les affiches

Afin de mobiliser pour les réunions publiques, le forum citoyen et les permanences, des affiches ont été réalisées et diffusés dans les communes.

FORUM CITOYEN
3 dates au choix pour participer à la concertation
Votre avis compte

- **LUNDI 30 JANVIER** à Bapaume
19h Mairie de Bapaume - 36, place Faidherbe
- **LUNDI 13 FÉVRIER** à Bertincourt
19h Salle des fêtes de Bertincourt - Sbis, rue de l'Hérault
- **MERCREDI 15 FÉVRIER** à Croisilles
19h Salle des fêtes de Croisilles - Grand'Place

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
5, rue Neuve - CS 30002
62452 BAPAUME Cedex
tél : 03 21 59 17 17
e-mail : urba@cc-sudartois.fr

www.cc-sudartois.fr

REUNIONS PUBLIQUES
Les grandes orientations pour
notre projet de territoire

- **JEUDI 15 FÉVRIER 2018** à Bucquoy
18h30 Mairie, salle des Mariages - rue Dierville
- **JEUDI 15 FÉVRIER 2018** à Croisilles
18h30 Salle des fêtes - Grand'Place
- **JEUDI 22 FÉVRIER 2018** à Bapaume
18h30 Mairie, salle du Conseil - Place Faidherbe
- **JEUDI 22 FÉVRIER 2018** à Bertincourt
18h30 Salle des fêtes - rue de l'Hérault

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
5, rue Neuve - CS 30002
62452 BAPAUME Cedex
tél : 03 21 59 17 17
e-mail : urba@cc-sudartois.fr

www.cc-sudartois.fr

PERMANENCES
pour répondre à vos questions
sur les futurs documents d'urbanisme
INSCRIVEZ-VOUS !

- **LUNDI 18 MARS 2019** à BAPAUME
de 16 à 20 heures - Ancienne Poste rue Jean-Baptiste Lequette
- **MERCREDI 20 MARS 2019** à BUCQUOY
de 9 à 13 heures - Mairie au 19 rue Dierville
- **MERCREDI 20 MARS 2019** à CROISILLES
de 14 à 18 heures - Communauté de Communes au 7 rue de Saint-Léger
- **MERCREDI 27 MARS 2019** à BAPAUME
de 9 à 13 heures - Ancienne Poste rue Jean-Baptiste Lequette
- **MERCREDI 27 MARS 2019** à BERTINCOURT
de 14 à 18 heures - Communauté de Communes au 2 rue d'Hermies

Modalités d'inscription au 03 21 59 17 17

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
5, rue Neuve - CS 30002
62452 BAPAUME Cedex
tél : 03 21 59 17 17
e-mail : urba@cc-sudartois.fr

www.cc-sudartois.fr

Le magazine du Sud-Artois

Des articles ont été consacrés dans le « *Sud-Artois magazine* » mensuel de la collectivité :

- N° 21 de l'été 2016
- N° 27 de février 2017
- N° 32 de l'été 2017
- N° 38 de février 2018
- N° 50 de mars 2019

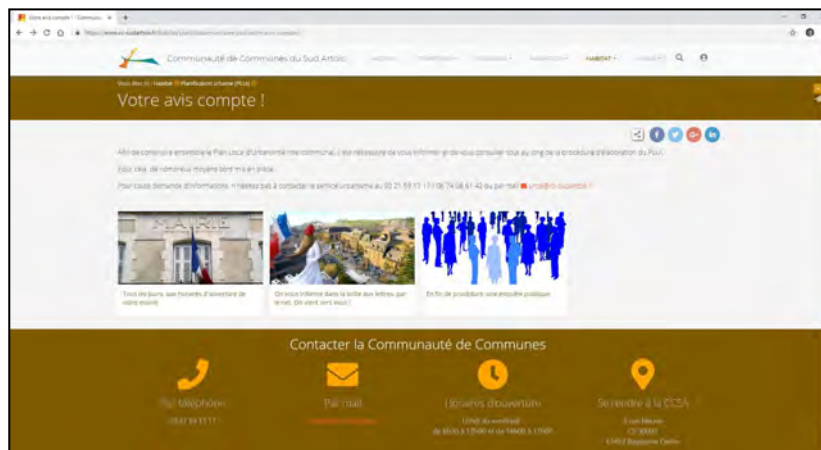
Ils informaient sur les évènements à venir de la concertation



Le site internet de la communauté de communes

A partir du lancement de la procédure le site internet de la CCSA (<https://www.cc-sudar-tois.fr/habitat/planification-urbaine-plui/>) consacre une rubrique au PLUi. Cette dernière explique les modalités de concertation et comment participer à l'élaboration.

Les documents de travail et de présentation ont été mis en ligne au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.



Les lettres d'information

Un dépliant au format A4 a été distribué toutes boîtes et mis à disposition dans les accueils publics municipaux lors de 2 étapes de la procédure :

- Au lancement de la procédure, pour inviter au forum citoyen (janvier 2017),
- Au moment des permanences avant l'arrêt du projet (février 2019).

POUR L'INFORMATION

Les articles dans le magazine

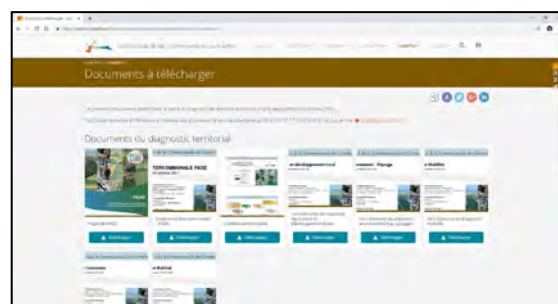
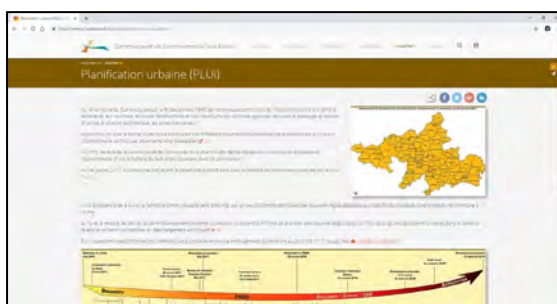
Des articles ont été consacrés dans le « *Sud-Artois magazine* » mensuel de la collectivité :

- N° 21 de l'été 2016
- N° 27 de février 2017
- N° 32 de l'été 2017
- N° 38 de février 2018
- N° 50 de mars 2019



Le site internet

Dans sa rubrique dédiée au PLUi, le site Internet de la CCSA (<https://www.cc-sudartois.fr/habitat/planification-urbaine-plui/>) détaillait les principes d'élaboration du PLUi et proposait des supports de présentation en téléchargement : les diagnostics thématiques, le détail des orientations du PADD et les comptes rendus des principaux évènements de concertation.



Les sites internet de quelques communes du Sud-Artois reprenaient les informations issues du PLUi.

Les expositions

Deux expositions faisant la synthèse des orientations du PADD dans un premier temps puis les grandes orientations de la traduction réglementaire du PADD (format 85x200 cm, support enrouleur) ont été réalisées.

Ces expositions ont accompagné les réunions publiques et les principaux conseils communautaires.



Les lettres d'information

Un dépliant au format A4 a été distribué toutes boîtes et mis à disposition dans les accueils publics municipaux lors de 2 étapes de la procédure :

- Au lancement, 4 pages pour informer sur la procédure et le diagnostic (12000 ex.),
- Avant l'arrêt du projet, 8 pages pour informer des ambitions du PADD et de sa traduction réglementaire (document commun avec le RLPi) (13000 ex.).

Ces documents, outre un rappel de la démarche et de son calendrier, invitaient aux temps de concertation.



Les relations presse

Des relations presse locales, régionales ont été réalisées par les services de la CCSA pour informer les habitants et valoriser le travail d'élaboration et de concertation.

Des articles évoquant le PLUi sont parus dans la presse depuis le lancement de la procédure, principalement dans « La voix du Nord ».

Le support audiovisuel

Avant l'organisation des temps de concertation, un support audiovisuel a été réalisé pour informer du travail en cours et mobiliser les citoyens. Il a été diffusé lors d'évènements connexes au PLUi et était en ligne sur le site internet.

Les diaporamas de présentation

Les rencontres avec le public ont été l'occasion d'informer la population des avancées du PLUi avec la formalisation de documents de synthèse pour :

- les réunions publiques;
- le forum citoyen.

LES ACTIONS DE CONCERTATION

Le registre « papier » de concertation

Depuis juin 2016, un registre « papier » de concertation était ouvert au siège de la CCSA. D'autres registres ont été ouverts dans chacune des communes. Ils restent actifs jusqu'à l'arrêt du projet.

Les réunions publiques

4 réunions publiques ont été organisées sur le territoire du Sud-Artois lors du PADD :

- Bucquoy, 15 février 2018
- Croisilles, 15 février 2018
- Bertincourt, 22 février 2018
- Bapaume, 22 février 2018

Elles ont duré en moyenne 2 heures.



Le forum citoyen

Trois forums PLUi rassemblant les acteurs du territoire (élus, professionnels de l'urbanisme, citoyens ...) ont été organisés sur le territoire de la CCSA :

- Bapaume, 30 janvier 2017
- Bertincourt, 13 février 2017
- Croisilles, 15 février 2017



Lors des 3 forums, des tables rondes ont permis de partager le regard sur les enjeux du projet :

- **Le développement urbain** : modes de vie, évolution de la population, emploi, besoins en logements et en équipements, mobilité ;
- **Le cadre de vie** : environnement et paysage, agriculture, cadre de vie et espaces publics, mobilité en lien avec l'environnement.

Les courriers

La CCSA offrait également aux habitants la possibilité d'envoyer leurs demandes ou remarques par courrier (à l'adresse du siège de la CCSA).

Les permanences

Parmi les moyens offerts ont été organisées 5 permanences d'une ½ journée avant l'arrêt du projet de PLUi :

- Bapaume, 18 mars 2019
- Bucquoy, 20 mars 2019
- Croisilles, 20 mars 2019
- Bapaume, 27 mars 2019
- Bertincourt, 27 mars 2019

Les réunions d'acteurs spécifiques : les associations liées à l'économie locale

Une réunion a été organisée le 15 décembre 2016 pour présenter et discuter sur les données du PLUi relatives à l'économie locale.

Les réunions d'acteurs spécifiques : les associations liées à l'environnement

Une réunion a été organisée le 15 décembre 2016 pour présenter et discuter sur les données du PLUi relatives à l'environnement.

LES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

Les réunions publiques

63 participants

Le forum citoyen

83 participants

Les permanences

43 personnes rencontrées

Les réunions d'acteurs spécifiques

Un seul représentant d'association environnementale.

Trois représentants d'association économique.

Le registre de concertation

Sur 65 registres installés, seuls trois registres ont recueilli des remarques ou contributions.

Les courriers

Des courriers ont été enregistrés au siège de la CCSA.

LA CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX

Les personnes publiques associées (PPA)

Des structures et organismes ont été associés aux étapes clés de l'élaboration du PLUi.

3 réunions dédiées à ces échanges ont été organisées :

- 24 mai 2017, pour le diagnostic et les premières orientations du PADD ;
- 29 novembre 2017, pour les orientations du PADD ;
- 27 juin 2019, principales traductions réglementaires du PADD – zonage – OAP.

Ces échanges ont permis de construire, d'enrichir et d'amender le projet de PLUi.

Les élus locaux et communautaires

Par ailleurs, le conseil communautaire a défini les modalités de collaboration avec les communes membres de la communauté de communes du Sud-Artois.

Ce travail collaboratif avec les communes, à travers la mobilisation importante des élus au sein des instances de travail, a permis une participation et appropriation du projet.

Deux grandes périodes ont permis de mobiliser les élus durant l'élaboration du PLUi :

- 5 ateliers de concertation sur les thèmes du diagnostic territorial, entre le 10 octobre et le 19 décembre 2016,
- 1 conférence territoriale sur la synthèse des enjeux du PLUi, le 27 février 2017
- 64 réunions en conseil municipal au sein des 64 communes.

LE BILAN DES ACTIONS DE CONCERTATION PUBLIQUE

LES REGISTRES DE CONCERTATION

Les 3 registres contenaient en tout 5 remarques.

Ces contributions portaient sur :

- La préservation du caractère rural du territoire et de la possibilité de bâtir sur des parcelles de grande surface,
- Une demande personnelle de garantie de classement en zone constructible,
- Une remarque sur la réglementation des distances à respecter entre les activités d'élevage porcin et les habitations.

LES REUNIONS PUBLIQUES

Tenues en février 2018 dans les communes de Bucquoy, Croisilles, Bapaume et Bertincourt, autour des objectifs suivants :

- Rappel de la procédure PLUi ;
- Présentation des grands enjeux et du scénario de développement choisi ;
- Exposer les 3 axes et les orientations proposées pour le développement du territoire ;
- Echange avec la salle sur le projet à l'horizon des 20 prochaines années.

Le bilan est favorable avec :

- Des interventions témoignant d'une adhésion à un projet non remis en cause ;
- La manifestation d'un intérêt majeur sur :
 - Le développement du projet de canal Seine Nord Europe ;
 - Le développement de l'éolien ;
 - Des attentes sur l'implantation de services et équipements dans les zones rurales ;
 - Les questions de densification des centres-bourgs.

LE FORUM CITOYEN

L'organisation du forum citoyen a été l'occasion de recueillir les attentes des acteurs du territoire. Chaque séance a été organisée en 2 temps :

- 2 tables rondes sur les questions du développement urbain et du cadre de vie;
- Une restitution générale en fin de séance.

Parmi les préoccupations, les principales sont :

Pour le développement urbain :

- La concurrence territoriale avec la région d'Arras
- L'ajustement de l'offre de logement et les équilibres territoriaux sur le Sud-Artois
- Le développement économique, la création de zones d'activités, le lien avec l'agriculture
- Le compte foncier et la restriction des zones urbanisables
- Les règles de constructibilité
- Le développement de l'éco-mobilité et des mobilités douces

Pour le cadre de vie :

- L'identité du territoire du Sud-Artois
- Les questions environnementales et les espaces verts
- La trame verte et bleue
- Le développement de l'éolien et des autres énergies renouvelables
- Les friches commerciales
- L'habitat délaissé
- L'évolution de la morphologie des villages
- Le patrimoine
- Les règles concernant l'architecture des bâtiments et les clôtures
- Les chemins et la randonnée

Une contribution portait sur la non mobilisation des habitants malgré les nombreux efforts de communication de la communauté de communes.

LES PERMANENCES

L'organisation de 5 permanences a été l'occasion d'accueillir les personnes souhaitant exposer leurs cas particuliers. Cela concernait 18 communes du territoire du Sud-Artois.

Les principaux sujets de préoccupation portaient sur :

- De nombreuses demandes de classement en zone constructible
- Une demande de maintien en zone agricole
- Discussion sur des emplacements réservés
- Demande de précisions sur le règlement écrit
- Demande d'information sur le classement de parcelles

LES ANNEXES

Délibération d'élaboration du PLUi et des modalités de concertation du 11 juin 2015

Relevé des registres de concertation

Synthèses ou comptes rendus des principales actions de concertation

- Les réunions publiques
- Le forum citoyen (3 séances)

Revue de presse

Articles et dossiers de « Sud-Artois magazine »